

ZOOM SUR L'ACTION AGRICOLE

Dans le cadre de l'étude d'opportunité sur la valorisation des résidus agricoles, **une démarche va être lancée auprès des agriculteurs locaux sous forme d'une enquête**, afin de déterminer les potentiels de gisements en déchets verts.

Dans 10 mois il s'agit que le groupe de travail Agriculteurs et Acteurs Locaux élabore un cahier des charges pour :

- une étude du gisement des résidus et intercultures Astarac Arros en Gascogne

- une étude des modalités du plan d'approvisionnement d'une unité de valorisation Energie/Matière de résidus agricoles et intercultures.

L'objectif de l'interview, première phase de l'étude, est d'identifier à l'échelle du territoire communautaire les attentes, les opportunités, les freins des agriculteurs sur leurs pratiques (Résidus/Couverts) et engagements futurs sur une valorisation de leurs résidus de cultures et d'intercultures (Couverts) vis à vis d'une valorisation économique vers la production d'énergie renouvelable (méthane, éthanol, co-génération électricité chaleur) ou matière (bio-matériaux,...).

L'interview se réalisera par groupe de 3 à 4 agriculteurs maximum adhérents d'une même organisation économique ou projet GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). Par contre, il s'agit de disposer d'une diversité de structure d'exploitation agricole : Grandes cultures (Conventionnel), Polycultures/élevages, Grandes cultures en mode alternatif (TCS (Techniques Culturelles Simplifiées), Techniques semis direct sous couverts...).



VOTRE PLACE DANS LE TEPcv

La démarche TEPcv est publique, collective mais ne peut se développer et prendre de l'ampleur qu'avec un engouement global de l'ensemble de la population.

A cet effet, dans le cadre de sa lauréatisation TEPcv, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne va engager, au second semestre 2016, la mise en place d'une **plateforme territoriale collaborative pour les éco-gestes Énergie/Climat**.

Cette plateforme informatique est un espace virtuel dans lequel les acteurs (citoyens, associations, entreprises...) peuvent mettre en commun des informations, réflexions, idées et compétences et constituer des réseaux pour des projets divers, notamment dans le cadre de TEPcv. La priorité est de promouvoir les économies d'énergie, la réduction des Gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable.

Chaque acteur du territoire pourra y créer un compte dans lequel il sera possible de faire apparaître son propre bilan carbone, son plan d'action pour préserver les ressources de la planète, ses éco-gestes les plus simples (compostage, consommation privilégiant les circuits courts...). Sans oublier les nombreuses autres initiatives comme dans le monde agricole avec l'équipement des toitures des bâtiments d'exploitation.

N'hésitez pas à nous faire connaître toutes idées ou initiatives personnelles en lien avec l'Energie Positive et la croissance verte.

Vous trouverez le lien vers cette plateforme sur le prochain bulletin intercommunal diffusé au mois d'octobre.



**Astarac
Arros
en Gascogne**

Site internet : www.cdcaag.fr



Communauté de Communes

Siège : Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne - 19 Avenue de Gascogne - 32730 Villecomtal sur Arros

Tél. : 05.62.64.84.51 Mail : contact@cdcaag.fr

Antenne : « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès - Tél : 05.62.59.04.48

**Astarac
Arros
en Gascogne**

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Communauté de Communes

MOT DE LA PRESIDENTE

Engagés depuis plusieurs années dans la transition énergétique, l'appel à projets TEPcv a été une évidence pour les élus et cet engagement ancien a certainement été un atout. C'est pour nous un tremplin pour agir encore mieux sur le développement économique du territoire et ce principalement autour de deux axes :

- Promouvoir les initiatives grâce à la mobilisation des acteurs locaux publics ou privés : je rappelle que nous soutenons les producteurs locaux par la priorité que nous donnons aux circuits de proximité dans l'approvisionnement de nos cantines. Mais au-delà de ça nous travaillons avec les agriculteurs, les chambres consulaires (industrie, métiers et agriculture), les syndicats de rivières, les fédérations de pêche et de chasse, le CRPF, l'association des communes forestières et bien d'autres encore pour tendre vers l'autonomie énergétique et trouver ensemble de nouvelles sources d'énergie adaptées au territoire.

- Soutenir l'investissement qu'il soit public ou privé : grâce aux financements complémentaires qu'apporte cet appel à projets et dans un souci de réduction de la consommation d'énergie, les communes et la communauté de communes engagent des travaux sur les bâtiments publics et sur l'éclairage public, et créent donc de l'activité pour nos entreprises locales. Par ailleurs, dès 2017 je peux annoncer le lancement d'une OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) qui permettra pour ceux qui le souhaitent de réhabiliter leur logement qu'il soit occupé à titre principal ou destiné à la location.

Voici en quelques mots les engagements de la collectivité dans ce projet et retenons que collectivement ou individuellement nous pouvons tous être acteurs.

Bonne lecture
La Présidente, Céline SALLES

SOMMAIRE

Pages 2/3

Vous habitez dans



Page 4

**Zoom sur l'action agricole
Votre place dans le TEPcv**

Astarac Arros en Gascogne a été labellisée Territoire Energie Positive croissance verte (TEPcv) le 12 mai 2016 au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer par Madame la Ministre Ségolène Royal.

Qu'est ce qu'un TEPcv ? C'est un territoire qui s'engage à réduire les besoins en énergie, en proposant un programme global annuel de travaux ou investissements publics.



« Notre territoire était déjà dans la transition énergétique, le programme TEPcv est venu le confirmer et a permis d'insuffler une nouvelle dynamique en concrétisant les différentes initiatives qui germaient sur notre territoire. » Tels étaient les propos de la Présidente d'AAG, C. Salles, adressés à la ministre S. Royal lors de la signature de la convention officialisant AAG comme territoire labellisé TEPcv.

Le programme 2016 présente de gros projets d'économie d'énergie : rénovation de bâtiments communaux, efficacité de l'éclairage public, développement des énergies renouvelables et projet de développement de la méthanisation auprès des agriculteurs. L'appui de TEPcv sur ces différentes actions s'élève à un montant de **500 000 €**. Ce soutien financier peut atteindre les **1 500 000 €** supplémentaires pour 2017 et 2018 (phase 2) suivant les projets présentés.

Les élus travaillent déjà à l'élaboration de la prochaine phase du programme assisté par le cabinet Apygec chargé de coordonner et consolider les différentes actions pour que **« la transition énergétique ne soit pas qu'une étape, mais permette réellement un changement des pratiques et des consciences dans le quotidien de chacun »**.

REDUCTION CONSOMMATION ENERGIE

L'objectif en matière de diminution de notre consommation énergétique est la réduction de celle-ci de 50 % d'ici 2050 par rapport à 2012 et de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030. Cela passe par de nombreuses actions concrètes comme la rénovation de l'isolation des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les coûts et créer de l'activité économique. Accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances des constructions nouvelles par l'utilisation de matériaux moins énergivores, maîtriser pour diminuer la consommation d'énergies fossiles passent par un développement coordonné de toutes ces actions à un niveau territorial significatif et pertinent. C'est pour cela que, dans le cadre du programme TEPcv initié par le Ministère de l'Ecologie, la Communauté de Communes a initié un programme de **rénovation de l'éclairage public** sur ses Communes ainsi que de **nombreux travaux de réhabilitation énergétique de bâtiments publics**.

PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Solidaire d'une volonté nationale annoncée à la COP 21 de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de notre consommation énergétique en 2020 et de réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité à l'horizon 2025, une démarche volontariste de transition énergétique s'impose sur notre territoire. Il est devenu indispensable de diversifier notre « mix » de systèmes d'approvisionnement en énergie. Un projet exemplaire comme celui de **l'Eco-centre d'éducation de Saint-Michel** est une formidable opportunité pour mettre en œuvre la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur les toitures et la production de chaleur « verte » par une **chaudière bois-énergie** afin d'assurer une autonomie totale à l'établissement.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Développement Durable passe par une étape de protection et maintien de la biodiversité qui nous entoure sur l'ensemble des écosystèmes présents sur notre territoire. En exemple, nous pouvons citer différentes actions comme celle du nettoyage des berges de l'Arros par les ados du **chantier jeunes** 2014, initié par la Communauté de Communes.

Un diagnostic **Trame Verte et Bleue** est engagé depuis 2015 sur 6 communes de l'Arros. Il sera poursuivi jusqu'à la couverture totale d'AAG, ceci dans un but de répertorier et conserver les zones à enjeux.

AGRICULTURE

Sur un territoire rural à dominante agricole tel que le notre, l'agriculture doit tenir un rôle majeur dans une démarche de croissance verte. C'est pour cela qu'en tant que Territoire à Energie Positive (cv), une **étude d'opportunité** a été lancée pour évaluer les disponibilités en bio-ressources et résidus d'origine agricole susceptibles de faire l'objet d'une valorisation en vue d'une production de biogaz, d'éthanol et/ou d'électricité & Chaleur de cogénération. Cette initiative s'inscrit dans une volonté du territoire d'inclure l'ensemble des acteurs économiques dans un programme territorial de développement et de promouvoir la **valorisation locale des déchets** dits « verts ».



DIMINUTION GAZ A EFFET DE SERRE

REDUCTION CONSOMMATION ENERGIE



GESTION DES DECHETS

PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES



PLUS DE BIODIVERSITÉ



AGRICULTURE



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT



DIMINUTION GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre de sa politique restauration, AAG a souhaité **favoriser les circuits courts** en travaillant en priorité avec des producteurs locaux. Cela permet de limiter le nombre d'intermédiaires et de passer directement **du producteur local au consommateur local**.

Une orientation se démarque également en terme touristique par la mise en avant du cyclotourisme. La labellisation d'AAG en « Destination Cyclotourisme » s'intégrerait totalement dans la démarche TEPcv.

En parallèle, l'investissement en voitures et vélos électriques ne ferait que conforter cette démarche dans le **développement des déplacements doux**.

GESTION DES DECHETS

« La responsabilité de la gestion des déchets repose sur ceux qui les produisent. » AAG suit ce mot d'ordre national. En effet, à travers le service restauration scolaire une démarche de **gestion du gaspillage** a été mise en place. Cela commence par la gestion des commandes et la pesée des aliments en fonction du nombre de consommateurs.

Sur une même dynamique, certaines structures ont opté pour la présence de « poules » consommatrices des déchets organiques, cela permet d'**alléger le poids de la poubelle**.

Toutes ces actions ont un résultat quantitatif mais également éducatif auprès des enfants du territoire.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Un des objectifs pédagogiques principaux à destination des enfants du territoire, à travers les temps péri et extra scolaires est de **favoriser l'écocitoyenneté** en :

- permettant à l'enfant de découvrir son environnement,
- sensibilisant l'enfant aux nouveaux modes d'actions et aux enjeux liés à l'environnement,
- mettant en place un fonctionnement global respectueux de l'environnement (tri sélectif des déchets, alimentation responsable, gestion de l'eau...),
- proposant des activités de découvertes environnementales.

Cet axe fait partie intégrante du Projet Educatif de Territoire d'AAG.

Le territoire tend à labelliser une partie de ses centres de loisirs en Eco-centre : politique pédagogique en lien avec le développement durable.

La création d'un **Eco-centre d'éducation** à Saint-Michel ne fera que concrétiser et développer cette démarche constante d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

GLOSSAIRE

Energie Positive :

Production d'énergie plus importante que sa consommation.

Biodiversité :

Diversité, naturelle ou non, des organismes vivants et des végétaux

Bio ressources :

Ressources d'origine biologique

Energies renouvelables :

Les énergies renouvelables (EnR en abrégé) sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

Ecocitoyenneté :

Comportement individuel ou collectif consistant à observer les principes et les règles destinés à préserver l'environnement.